

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme DANIELLE CASARA, présidente
M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire ad hoc
M. PIERRE GAUTHIER, commissaire ad hoc

SECTEUR MIL MONTRÉAL

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 2 septembre 2021, 19 h
1550, rue Metcalfe
14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021	
MOT DE LA PRÉSIDENTE, Mme DANIELLE CASARA.....	1
VIDÉO EXPLICATIVE DU SITE DE L'OCPM	7
PRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL	9
- Projets à l'étude et leur analyse	13
- Modifications proposées au règlement 06-069	16
PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS.....	18
PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	23
PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SECTEUR ATLANTIC	27
MOT DE LA FIN	32
AJOURNEMENT	

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme DANIELLE CASARA, présidente :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur la consultation Mil Montréal. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la présente consultation et nous espérons vraiment que vous y participerez en grand nombre.

10 La consultation se déroulera en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire.

This consultation will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the commission in English, you will be welcome to do so.

15 Je m'appelle Danielle Casara et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission.

20 La commission est également composée de messieurs Pierre-Constantin Charles et Pierre Gauthier.

25 Pierre-Constantin Charles détient une formation en service social, ainsi qu'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de 30 ans et possède une expertise en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.

30 Pierre Gauthier détient une formation en architecture et en urbanisme. Il est professeur agrégé au département de géographie, urbanisme et environnement de l'université Concordia où il enseigne depuis 2001.

Il a notamment siégé au Conseil du patrimoine de la ville de Montréal, ainsi qu'au Conseil d'administration du Regroupement économique et social du Sud-Ouest, le RESO.

35 La commission est appuyée dans ses travaux par madame Élise Naud, analyste de la commission et de madame Émilie-Jade Bigelow, qui agit à titre d'analyste.

40 En leur nom, je vous remercie d'être avec nous ce soir, même à distance. Nous vous remercions également de l'intérêt que vous portez à la présente consultation et nous espérons que vous y participerez en grand nombre.

J'aimerais vous dire quelques mots sur la consultation publique et sur l'Office. Une consultation est destinée d'abord aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie.

45 Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

50 Je vous rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative. Les décisions finales appartiennent aux élus.

L'Office a pour principe de base de procéder de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. Même s'il est régi par la Charte de la ville, l'OCPM est une entité distincte et indépendante.

55 D'ailleurs, toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie, s'engage à respecter le code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance de ce code sur le site Internet de l'Office.

60 J'aimerais également prendre quelques minutes pour vous rappeler les choix qui ont été faits à l'Office pour permettre au plus grand nombre de personne possible de donner leur avis

dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et de la nécessité de respecter les règles de distanciation physique.

65 La participation citoyenne est au cœur de la mission de l'OCPM et au centre de ses préoccupations. L'OCPM est résolument engagé à faire en sorte que les limitations actuelles ne constituent pas un frein à la participation pour les personnes peu à l'aise avec l'écrit, pour les personnes qui n'auraient pas un accès adéquat à l'Internet, ainsi que pour celles qui traditionnellement, préféraient venir nous présenter une opinion à l'oral.

70 Comme beaucoup d'entre vous, l'Office souhaite le plus rapidement possible revenir à ses processus en présentiel. Néanmoins, on comprend que les préoccupations de santé publique sont bien réelles et que dans ce contexte, la délibération en personne accroît les risques.

75 Depuis août 2020, l'OCPM a tout fait pour garder les éléments fondamentaux qui vous tiennent à cœur dans les processus, soit l'accessibilité, la transparence et la prévisibilité.

80 La démarche mise en place respecte les principes de l'Office et vous permettra, tout en étant à distance, de vous informer, de poser des questions, de donner votre opinion et ce, malgré les contraintes actuelles.

85 Plusieurs ont souligné qu'ils appréciaient que la participation citoyenne puisse se faire sans risques, selon votre horaire, au moment où vous avez le temps, mais aussi la disponibilité d'esprit pour participer.

L'OCPM a prévu plusieurs supports alternatifs et de l'accompagnement pour que cette façon de faire ne désavantage pas des personnes qui n'auraient pas les capacités techniques ou l'aisance dans la manipulation des technologies pour faire entendre leur voix.

90 Ainsi, pour les prochaines étapes de cette consultation, vous allez pouvoir participer également par téléphone ou par la poste, et si les conditions sanitaires le permettent, en groupes restreints.

95 L'OCPM croit toujours sincèrement que les évènements virtuels ne peuvent pas et ne doivent pas remplacer de façon pérenne les évènements en présentiel. A l'Office, nous croyons qu'il y a dans l'écoute et dans la délibération collective, des éléments importants et fondamentaux qui ne doivent pas se perdre. Le présentiel et le virtuel sont des méthodes complémentaires, non pas interchangeables.

100 Vous pouvez découvrir toutes ces façons de participer en téléphonant à Gilles Vézina, notre chargé de documentation au 514-872-8510 ou en allant sur la page Web de la consultation.

Une courte présentation vous montrera comment bien utiliser toutes les ressources présentes sur notre site Internet.

105 Maintenant, passons à l'objet de la présentation de ce soir. En avril dernier, le conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant certains paramètres règlementaires du site Mil Montréal.

110 Ceci, en vue de la réalisation de trois projets : la construction d'une école primaire, l'implantation d'un nouveau pavillon universitaire, ainsi que le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement actuel.

115 Premier projet : la construction d'une école primaire. Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys estime que la capacité des écoles primaires de son territoire devrait être atteinte d'ici 2024-2025, rendant ainsi nécessaire la construction d'une nouvelle école.

120 Celle-ci serait située au cœur du Mil Montréal, sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux près de la place Alice-Girard et permettrait d'accueillir 652 élèves.

Compte tenu de la forme particulière du terrain retenu pour sa construction, l'école aurait besoin d'utiliser en guise de cour d'école, durant les heures de classe, une partie du parc de quartier adjacent.

125 En contrepartie, certains locaux de l'école pourraient être utilisés par la communauté, en dehors des heures de classe.

130 Le second projet est celui de la construction d'un nouveau pavillon de l'Université de Montréal. Situé à l'est du Campus Mil, au croisement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue Durocher, ce nouveau Centre de l'innovation de l'Université de Montréal serait voué à devenir un pôle d'innovation mondialement reconnu.

135 Enfin, la consultation porte également sur le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement, afin de le soumettre plutôt à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont.

Ceci permettrait à l'arrondissement d'encadrer lui-même la mise en valeur de ce secteur et le développement de divers projets.

140 Dans quelques minutes, nous allons vous présenter plus en détail la page Web de la consultation et comment y trouver toute l'information pertinente. Ensuite, nous visionnerons quatre présentations vidéo préparées respectivement par la ville de Montréal, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'Université de Montréal et l'arrondissement d'Outremont, expliquant plus en détail le projet de règlement.

145 Auparavant, permettez-moi de vous présenter la démarche mise en place par l'Office pour cette consultation. Il s'agit d'une démarche adaptée qui respecte les consignes gouvernementales

en vigueur, tout en offrant des conditions d'accessibilité favorisant l'expression des divers points de vue.

150

Une consultation menée par l'OCPM se déroule toujours en plusieurs temps. La première partie consiste à informer les citoyennes et les citoyens sur l'objet de la consultation. Elle a pour but de donner toute l'information disponible sur l'objet de la consultation. Cette étape débute ce soir avec la diffusion des vidéos d'information.

155

Vous pourrez revoir ces présentations et consulter la documentation sur les projets en tout temps sur notre site.

160

A partir de ce soir, et ce jusqu'au 13 septembre, vous pouvez nous envoyer vos questions. Pour cela, nous vous proposons deux méthodes, selon votre préférence : par écrit, sur notre site Internet, dont l'adresse apparaît à l'écran, ou bien par messagerie vocale en appelant au numéro de téléphone qui apparaît à l'écran.

165

Toutes les questions recueillies ainsi que celles des commissaires, seront regroupées par thèmes et posées en direct le 16 septembre prochain à 19 h aux représentants de la ville de Montréal, de l'arrondissement d'Outremont, du Centre des services scolaire Marguerite-Bourgeoys et de l'Université de Montréal, qui seront alors avec nous pour y répondre.

170

Notez qu'il sera également possible de poser de nouvelles questions après avoir écouté les réponses aux questions reçues d'avance.

D'autres questions pourront être posées en direct, par téléphone.

175

La deuxième partie de la consultation a pour but d'entendre les opinions des citoyens et de divers groupes. Cette étape est le moment privilégié pour nous faire part de vos préoccupations et de vos commentaires.

Après la séance du 16 septembre, vous disposerez d'un peu plus d'un mois, soit jusqu'au 24 octobre, pour donner votre opinion en ligne, par la poste ou par message téléphonique.

180

Finalement, à la suite des séances d'audition, la commission procédera à l'analyse de toutes les opinions qui lui auront été soumises. Elle en fera rapport et formulera des recommandations.

185

La présidente de l'Office soumettra enfin le rapport au conseil municipal de la ville de Montréal. Ce rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

190

La commission vous accompagnera tout au long de ce processus. A chaque phase, nous allons annoncer les dates et le déroulement des étapes suivantes de la consultation. Nous vous invitons à lire le dépliant que vous avez reçu par la poste ou aller sur la page Web de la consultation dont l'adresse apparaît sur l'écran, ou à appeler le numéro qui apparaît sur l'écran pour connaître plus en détail l'échéancier et les façons de participer.

195

Par ailleurs, nous aimerions vous présenter plus en détail la page Web de la consultation et comment y trouver toutes informations pertinentes. Voici une petite vidéo explicative.

VIDÉO EXPLICATIVE DU SITE DE L'OCPM

200

Pour toutes les consultations publiques, l'OCPM met à disposition de la population une page Web dédiée sur laquelle se retrouvent toute la documentation et toutes les informations nécessaires à une bonne participation.

205

Pour accéder à la page de la consultation, plusieurs solutions s'offrent à vous. Depuis le site de l'OCPM, vous pouvez cliquer sur la bannière Mil Montréal en page d'accueil, utiliser le menu « consultations publiques » situé en haut à droite de la fenêtre, ou encore entrer

directement l'adresse de la consultation dans la barre d'adresse de votre navigateur. Tapez : ocpm.qc.ca/mil-montreal, pour accéder à la page.

210 Sur la page de la consultation, nous avons regroupé toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension du projet et au suivi de la démarche. Vous y retrouverez une brève description, l'ensemble de la démarche, des explications détaillées de la démarche de consultation adaptée aux conditions actuelles, quelques documents pour commencer, une carte du secteur et la composition de la commission.

215 Une démarche de consultation publique adaptée aux conditions sanitaires actuelles peut s'avérer compliquée. Nous vous avons donc détaillé l'ensemble des étapes sur la page de la consultation, ainsi que dans le dépliant.

220 Pour accéder au dépliant, dans la section « quelques documents pour commencer », cliquez sur « dépliant ». Ce document vous présente, en format résumé, l'ensemble des étapes de la consultation, ainsi que quelques informations supplémentaires.

225 En page 1, vous retrouverez toutes les dates importantes à retenir et en page 2, une explication détaillée des mesures spéciales mises en place dans le contexte sanitaire actuel.

La troisième page du dépliant vous donne plus de renseignements sur le projet et sur les enjeux de la consultation.

230 Lors d'une consultation publique de l'OCPM, toute la documentation reçue par la commission est déposée sur le site Web, sans exception. Pour accéder à l'ensemble du dossier de consultation, dans la section « quelques documents pour commencer », cliquez sur le bouton « dossier de documentation complet ».

235 Dans le cadre de cette consultation, nous souhaitons attirer votre attention sur les sections 3 et 4 de la liste de documentation. Vous y retrouverez les documents de présentation

déposés par la ville, l'arrondissement et les promoteurs, ainsi que les vidéos de présentation diffusés lors de la séance de ce soir.

240 Cette liste est régulièrement mise à jour. Il est donc important d'y revenir régulièrement. Suite à la séance d'information, vous aurez l'occasion de poser vos questions aux représentants de la ville, de l'arrondissement, du CSSMB et de l'Université de Montréal. Vous avez jusqu'au 13 septembre pour déposer vos questions.

245 Dans la liste des activités de consultation publique, cliquez sur le bouton « poser vos questions », dans l'onglet « date limite de dépôt des questions ».

250 Pour toutes autres informations ou pour poser des questions sur la démarche ou sur le projet en consultation, vous pouvez toujours rejoindre l'équipe de l'Office au 514-872-8510 ou en nous contactant via le formulaire sur notre site Web.

LA PRÉSIDENTE :

255 Nous allons maintenant vous présenter quatre vidéos traitant de l'objet de la consultation. La première vidéo d'information provient de la ville de Montréal et explique l'histoire du Mil Montréal, les réalisations des dernières années, ainsi que les paramètres règlementaires devant être modifiés afin de réaliser les projets planifiés. Merci de votre attention et bon visionnement.

260 **PRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

M. LOUIS-HENRI BOURQUE, chef de division des projets urbains :

265 Bonjour, je m'appelle Louis-Henri Bourque, je suis chef de la division des projets urbains du service de l'urbanisme et de la mobilité de la ville de Montréal. Nous vous présentons

aujourd'hui les modifications proposées au règlement 06-069 qui concerne trois objets spécifiques à l'intérieur du projet Mil Montréal.

270 Pour en apprendre d'avantage sur cette démarche de modification, vous pouvez consulter la documentation déposée par l'ensemble des partenaires sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal.

275 Trois autres présentations sont complémentaires à celle-ci, soit celle du Centre de services Marguerite-Bourgeoys portant sur l'école primaire, celle de l'Université de Montréal portant sur le Centre d'innovation et finalement, celle portant sur la stratégie règlementaire pour le secteur Atlantic, déposée par l'arrondissement.

280 La présentation est divisée en trois grandes parties, soient : la mise en contexte, les projets à l'étude et leur analyse et finalement, les modifications au règlement 06-069.

285 Donc, au niveau de la mise en contexte, le projet Mil Montréal est composé de deux territoires qui font l'objet de deux démarches de planification complémentaires. En bleu, l'ancienne gare de triage qui appartenait au Canadien Pacific et a été rachetée en 2006 par l'Université de Montréal.

Ce territoire est appelé Site Outremont et son redéveloppement est encadré par le règlement 06-069 adopté en 2011, sur lequel porte les modifications présentées aujourd'hui.

290 En rouge, à votre droite, les abords du site Outremont bordant les voies de chemin de fer, territoire à cheval sur les quartiers de Parc-Extension, Parc et De Castelnau dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du quartier Marconi-Alexandra dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et d'une partie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

295 Ce territoire fait l'objet d'une démarche de planification détaillée, incluant un vaste exercice de planification citoyenne, le plan de développement urbain économique et social est adopté en 2013.

300 Donc, le projet du site Outremont et ses abords aujourd'hui appelé Mil Montréal, correspond à un grand territoire présenté ici de 118 hectares où la ville et ses partenaires collaborent pour créer un nouveau milieu de vie mixte et inclusif, favorisant les mobilités actives et collectives et mettant en avant un développement urbain axé sur la transition écologique et la résilience.

305 Le programme de redéveloppement du site Outremont vise, à terme, la construction de 300 000 mètres carrés de bâtiments universitaires devant accueillir 10 000 étudiants, professeurs, chercheurs et travailleurs, à terme.

310 Mais le projet ne résume pas au développement institutionnel porté par l'Université de Montréal, c'est aussi 1 300 logements qui sont prévus, dont 15 % de logements sociaux-communautaires et 15 % de logements abordables.

315 Le nouveau quartier est organisé à partir d'un réseau d'espaces publics qui totalise 4 hectares, incluant une place et trois parcs. S'ajoute aussi des commerces de proximité autour de la place Alice-Girard et de nouveaux liens avec les quartiers voisins, comme la passerelle de l'Université de Montréal menant à la station de métro l'Acadie.

320 Dans les abords, la ville de Montréal prévoit la construction de 225 logements sociaux-communautaires et l'aménagement de 8 000 mètres carrés de nouveaux lieux publics, donc le parc Dickie-Moore qui est en cours d'aménagement et le parc des Gorilles, dont l'aménagement devrait débuter en 2022.

325 Est présentée ici, la ligne du temps du grand projet, nous allons nous concentrer sur la partie du site Outremont du projet Mil Montréal. La planification du site Outremont est menée entre 2006 et 2011.

330 Après la tenue d'une consultation publique par l'Office en 2007, le conseil municipal adopte en 2011 le règlement 06-069 permettant la mise en œuvre du plan d'aménagement développé par la ville et l'université, pour le redéveloppement de l'ancienne gare de triage d'Outremont.

335 Le règlement 06-069 a été adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal, il remplace donc certaines dispositions de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont en matière de zonage, permis et certificat, construction, lotissement ainsi que le plan d'implantation d'intégration architecturale, PIIA.

340 Il est le principal outil de mise en œuvre du projet avec lequel nous travaillons depuis 10 ans. Aucune modification n'a été adoptée depuis son adoption en 2011. Il s'agit donc aujourd'hui de modifier certains objets du règlement 06-069 afin de mieux prendre en compte les besoins du milieu et accompagner l'évolution du territoire.

345 Les modifications visent à permettre la construction d'une école primaire, du Centre d'innovation et de recherches de l'Université de Montréal, mais également favoriser la mise en valeur du secteur Atlantic, qu'on va vous présenter dans les prochaines diapositives.

Notez que la première phase du projet a été livrée en 2019 avec l'ouverture du complexe des sciences, premier bâtiment du Campus Mil qui accueille les départements de chimie, sciences physiques, biologie et géographie.

350 Ici, deux photos des aménagements déjà réalisés. A gauche, la place Alice-Girard et à droite, l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux qui relie désormais l'avenue du Parc à l'avenue McEachran.

355 Ceci met fin à la brève mise en contexte. Pour en apprendre davantage sur l'avancé du projet Mil Montréal, les travaux réalisés à ce jour et les travaux à venir, vous pouvez consulter le dossier documentaire disponible sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal.

PROJETS À L'ÉTUDE ET LEUR ANALYSE

360 Donc, maintenant, les projets à l'étude et leur analyse. Donc la modification du règlement 06-069 touche trois objets spécifiques. Le premier, l'école primaire du Centre de services Marguerite-Bourgeoys, le deuxième objet, le Centre d'innovation de l'Université de Montréal et finalement, la mise en valeur du secteur Atlantic.

365 Donc, nous commençons par l'analyse de l'école primaire du Centre de services Marguerite-Bourgeoys. D'une superficie de 4 645 mètres carrés, le terrain devant accueillir l'école primaire était auparavant occupé par une partie de l'ancienne cour de voirie de l'arrondissement Outremont.

370 Ce terrain couvre – comme présenté sur le plan – l'intégralité des zones RC-22 et RC-23 où actuellement l'usage d'habilitation autorisé. Les commerces sont également autorisés par contre dans la zone RC-23 le long de la place Alice-Girard.

375 Le projet de l'école primaire permettra de consolider un pôle civique pour le nouveau quartier et plus largement pour ce secteur d'Outremont. L'environnement immédiat comprend notamment le centre communautaire intergénérationnel, deux écoles primaires, un CPE - le coin des enfants du parc.

380 Le parc, temporairement nommé P-3, est le plus grand parc des 4 hectares de nouveaux espaces publics incluent dans le projet. Il sera aménagé sur l'ancienne cour de voirie de l'arrondissement Outremont. Il possède une superficie de 18 400 mètres carrés.

385 Nous voyons ici une image prise du toit du complexe des sciences qui nous montre bien le site de l'ancienne cour de voirie d'Outremont et qui montre une partie du terrain de l'école primaire en bordure de la place Alice-Girard.

390 Donc, le projet d'école primaire permet de répondre, dans un premier temps, au fort besoin exprimé par le Centre de services, sur ce territoire, pour les prochaines années. Va contribuer aussi à renforcer les fonctions publiques et communautaires présentes dans le pôle civique.

395 Il est à noter que les caractéristiques du terrain, en termes de forme et de superficie - qui était initialement voué à un développement résidentiel - sont peu adaptées pour l'accueil d'un établissement scolaire. Notamment, en matière d'espaces extérieures.

En matière d'espaces de récréation, le ministère de l'Éducation exige de mettre à disposition 10 mètres carrés par élèves pour le temps des récréations.

400 C'est pour cette raison qu'il est proposé que l'utilisation d'une partie du parc P-3 soit utilisée lors des temps scolaires comme espace de récréation par les élèves, pour répondre aux normes minimales du ministère de l'Éducation.

405 Il est également prévu, en contrepartie, que certains espaces intérieurs de l'école primaire, comme le gymnase, la palestine sportive ou encore le local polyvalent, soient ouverts et accessibles aux résidents d'Outremont, hors des temps scolaires.

410 Il faut noter que la conception du parc public est prise en charge par la ville de Montréal. La conception du grand parc et des rues adjacentes débutera suite à la consultation de l'Office, soit au début de l'année 2022.

Cet exercice inclura une démarche de co-conception avec les citoyens et évidemment, avec les enfants. Nous vous invitons à participer à cette grande démarche participative.

415 Donc, au niveau du Centre d'innovation de l'Université de Montréal, le terrain qui accueillera le Centre d'innovation est situé à l'angle de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de l'avenue Durocher à l'ouest du secteur Atlantic.

Le terrain fait partie de la zone PB-35, tel que présenté sur le plan, qui comprend également un établissement scolaire de la congrégation Belz.

420 L'environnement immédiat du projet comprend, notamment, la nouvelle cour de voirie d'Outremont, le viaduc ferroviaire qui a été construit pour permettre le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et rejoindre l'avenue du Parc.

425 Le site des projets éphémères de l'Université de Montréal et finalement, comme je le mentionnais, l'école communautaire de la congrégation Belz.

Le projet est actuellement assujéti à des paramètres dont le coefficient d'utilisation du sol, le COS, qui correspond au bâti existant, soit la zone orange sur le plan.

430 La modification vise à appliquer les paramètres en vigueur dans les autres zones du Campus identifiées en jaune sur le plan. L'augmentation du COS et du pourcentage d'occupation du sol maximum, dans la zone PB-35, va permettre de renforcer le cadre bâti à la porte d'entrée est du Campus Mil et du site Outremont, et favorisera un développement cohérent de cet îlot.

435 Finalement, au niveau de la mise en valeur du secteur Atlantic, la partie du secteur Atlantic située dans l'arrondissement Outremont correspond à la zone C-12, présenté sur le plan du règlement 06-069, qui est circonscrite entre les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison et les voies ferrées au sud.

440 Il s'agit d'un ancien secteur industriel maintenant traversé par l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux qui se transforme rapidement en secteur mixte, résidentiel et de bureaux.

Le 400 avenue Atlantic, un des témoins de ce passé industriel est quant à lui identifié au plan d'urbanisme comme bâtiment d'intérêt patrimonial.

445

Deux bâtiments résidentiels et de bureaux sont actuellement en construction dans le secteur Atlantic au 439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, soit le Vivre 1 et au 6 500, rue Hutchison, le Vivre 2.

450

Donc, le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement 06-069 s'inscrit dans l'évolution du projet urbain. L'arrondissement d'Outremont prévoit mettre en place un cadre réglementaire souple et à jour pour favoriser, notamment, la protection et la mise en valeur du patrimoine industriel et ferroviaire, un encadrement et l'animation des nouveaux espaces publics aménagés et finalement, l'ajout de nouveaux usages complétant les fonctions existantes.

455

MODIFICATIONS PROPOSÉES AU RÈGLEMENT 06-069

Donc maintenant, on va vous présenter concrètement les modifications qui sont proposées au règlement 06-069.

460

Donc, pour l'école primaire du Centre de services Marguerite-Bourgeoys, la première modification vise à remplacer les zones RC-22 et 23 présentées sur le plan actuel où seule l'habitation est autorisée, par une nouvelle zone PB-39. Cette zone correspond au terrain de l'école primaire.

465

Pour la zone PB-39, la modification vise à autoriser les groupes d'usage permettant l'implantation d'une école primaire. Les marges de recul sont les mêmes que celles actuellement en vigueur dans les zones RC-22 et RC-23. Par contre, la marge de recul minimum applicable à l'avenue Wiseman passe de 6 à 4 mètres, afin de permettre un meilleur encadrement de la place Alice-Girard.

470

Les autres normes proposées correspondent aux normes en vigueur dans les zones voisines, soit le coefficient d'occupation du sol, le pourcentage d'occupation du sol, le pourcentage de surface végétale et la hauteur en mètres et en étages.

475

Finalement, aucune case de stationnement ne sera exigée pour l'école primaire.

Les critères d'implantation et d'intégration architecturale sont également ajoutés au règlement relatif aux aménagements paysagers. Il est proposé d'en ajouter. Ceux-ci serviront à l'analyse du projet au moment de sa présentation au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, afin d'assurer que le bâtiment contribue à l'animation de la place Alice-Girard, les marges de recul soient aménagées en complément du domaine public et finalement, dans l'axe de l'avenue Stuart, une perspective visuelle où un passage sera prévu assurant la connectivité entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le parc P-3.

480

485

Finalement, il est proposé que la grille des rues et des passages piétonniers et cyclables soit modifiée afin de retirer l'emprise de rue qui était prévue au centre du terrain de l'école – comme présenté sur le plan actuel.

490

L'emplacement aussi précis du stationnement d'au plus 50 cases qui était prévu au règlement dans le plan actuel serait, l'obligation d'emplacement serait retirée quant à elle, pour nous donner une plus grande flexibilité pour intégrer le stationnement dans l'aménagement du parc P-3.

495

Donc, au niveau du Centre d'innovation de l'Université de Montréal, la grille des usages et des normes relatives à la zone PB-35 serait modifiée afin de faire passer le COS, coefficient d'occupation du sol, maximum de 2 à 4 et faire passer le pourcentage d'implantation au sol de 50 à 65 % en cohérence avec les paramètres en vigueur dans les autres zones du projet.

500

Et finalement, en ce qui concerne la mise en valeur du secteur Atlantic, il est proposé – comme on le mentionnait – de retirer la zone C-12 du territoire d'application du règlement. Également, supprimer toutes les mentions et autres références à la zone C-12 dans le règlement.

505

D'autres modifications également sont nécessaires. Ce sont essentiellement des mises à jour pour mettre à jour les références aux règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont dans le règlement 06-069 et mettre à jour les toponymes dans le texte du règlement, par exemple remplacer le terme « axe central » par l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

510

Ceci met fin à la présentation. Merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

515

Nous allons maintenant visionner la présentation vidéo soumise par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la nouvelle école primaire.

PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS

520

Bonjour. Nous vous présentons aujourd'hui le projet de la nouvelle école primaire qui s'intègre dans le Campus Mil Montréal.

La présentation sera divisée en sept grandes sections.

525

Section 1. Contexte de consultation.

L'objectif de cette consultation est la modification du cadre réglementaire 06-069 afin de permettre la réalisation du projet dans les meilleurs délais. Il est important de souligner que la présente consultation ne porte pas sur l'architecture du bâtiment, ni sur les aménagements extérieurs.

530 Le projet fera l'objet d'une demande de permis et d'une présentation au CCU
d'Outremont.

Section 2. Mise en contexte du projet et besoins du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys.

535 Le réseau du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans l'arrondissement
Outremont, est présentement constitué de quatre écoles primaires et deux écoles secondaires.

540 Considérant qu'un dépassement de capacité d'accueil est prévu pour les écoles actuelles
du secteur d'ici 2024-2025, que l'école sera construite au cœur du projet Mil Montréal pour lequel
plus de 1 300 unités d'habitation sont en construction ou à l'étude, que la clientèle estimée selon
le plan de développement représente un potentiel de près de 400 élèves qui ne sont pas inclus
dans les présentes prévisions.

545 Que pour ce secteur les ajouts d'espaces temporaires ont atteint leur maximum, il
apparaît primordial de construire une nouvelle école primaire dans le secteur Mil Montréal pour la
rentrée 2024 afin de pouvoir répondre aux besoins de la clientèle du secteur.

Section 3. Don du terrain.

550 Le Centre de services scolaire est à la recherche d'un site pour construire une nouvelle
école primaire. Dans ses recherches, le Centre de services scolaire a approché l'université de
Montréal en ses qualités de propriétaire du terrain.

555 L'Université de Montréal désire en participant à ce projet, accepte de transférer un terrain
par acte de donation en faveur du Centre de services scolaire afin qu'il y construise un bâtiment.

Considérant qu'aucun terrain appartenant à l'Université de Montréal dans le secteur Mil
Montréal, ne répondait aux besoins du Centre de services scolaire, l'Université de Montréal, en

560 partenariat avec la ville de Montréal, ont convenu de procéder à un échange de terrain afin de
favoriser la réalisation du projet.

Une collaboration entre la ville, l'Université et le Centre de services a permis d'optimiser le
projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur. A noter que le processus
565 d'échange entre la ville et l'Université, ainsi que le processus de transfert de terrain par
l'Université en faveur du Centre de services scolaire, n'est pas complété. Tous les intervenants
sont favorables au projet.

Section 4. Les grandes composantes de l'école.

570 La nouvelle école primaire qui accueillera 652 élèves, requiert la construction d'un
bâtiment de 6 967 mètres carrés.

575 Cette école de marcheurs desservira le secteur Outremont, territoire du Centre de
services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Le découpage scolaire précis sera effectué en 2024 afin de répondre aux besoins actuels
du secteur.

580 La nouvelle école primaire de trois étages prévoit 24 classes primaires, 1 à 6, quatre
classes maternelle 4 ans, quatre classes maternelle 5 ans, un gymnase double, une palestre
sportive, un laboratoire scientifique, un local d'art plastique, un local de musique, une bibliothèque
et un local polyvalent.

585 A souligner que la construction fera l'objet d'une certification LEED pour l'aménagement
des quartiers.

590 Quelques enjeux sont à souligner. La forme atypique de terrain pour une école primaire, soit très long et peu large. La superficie de terrain insuffisante pour une cour d'école sur notre lot, motivant la mutualisation de l'espace extérieur avec la ville de Montréal.

Aussi, l'école sera construite au-dessus d'un tunnel de la STM et d'un important collecteur d'eau de la ville de Montréal.

595 Nous allons maintenant vous présenter la localisation, les plans, ainsi que quelques perspectives de la nouvelle école primaire.

600 L'école sera située sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre les avenues Dollard, Wiseman et le futur parc P-3.

Au niveau 1, de gauche à droite, nous retrouvons le secteur administratif, le service de garde, suivi des huit classes de maternelle, de la salle polyvalente ainsi que la palestre sportive mutualisée, donnant sur la place Alice-Girard.

605 Au deuxième niveau, nous retrouvons le gymnase double mutualisé, les classes régulières, un local d'art plastique ainsi que la bibliothèque.

Au dernier niveau, nous retrouvons des classes régulières, un local de musique, ainsi qu'un laboratoire scientifique.

610 Voici une perspective de l'école vue de la place Alice-Girard. Une autre perspective vue du futur parc P-3. Et finalement, une perspective du centre de l'école, vue de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

615 Section 5. Espaces mutualisés.

Voici maintenant un plan montrant la mutualisation extérieure des espaces avec la ville. La cour d'école extérieure ainsi que d'autres espaces extérieurs entourant l'école, seront des espaces mutualisés entre le Centre de services scolaire et la ville.

620

Afin de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation, une cour d'école de 6 520 mètres carrés est à construire. Soit, une superficie de cour de dix mètres carrés par élève.

625

1 420 mètres carrés seront implantés sur le terrain de l'école et 5 100 mètres carrés sont requis dans le parc P-3, soit 27 % de la superficie du futur parc.

Ici, un plan montrant la mutualisation intérieure des espaces avec la ville. A l'intérieur, le gymnase double, ainsi que la palestre sportive seront des espaces mutualisées avec la ville.

630

L'accès à l'école se fera principalement par l'avenue Dollard. Vous voyez ici en bleu l'entrée administrative, en orange, les entrées des élèves et en rouge, les entrées pour accéder au gymnase et à la palestre.

635

Le projet d'entente de mutualisation avec la ville – qui n'est pas encore final – prévoit des espaces réservés aux activités de l'école uniquement durant les heures de classe. La section de cour s'intégrant au parc sera accessible à tous, en dehors de ses heures.

640

Voici un bref résumé des objectifs généraux à atteindre lors de la conception de la cour d'école. Nous visons principalement à optimiser l'activité physique chez les jeunes en offrant des espaces polyvalents, tout en favorisant la surveillance des élèves.

Section 6. Échéancier.

645

L'appel d'offre pour la construction de l'école sera lancé à l'hiver 2022. Les travaux dureront pour une période d'environ deux ans, et l'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée 2024.

Section 7. Modifications règlementaires requises.

650 L'objectif de la présente modification règlementaire est de permettre un usage institutionnel dans la nouvelle zone PB-39, résultant de la fusion des zones RC-22 et RC-23.

De permettre l'implantation d'un bâtiment de trois étages répondant aux besoins de l'école primaire.

655 De préciser les marges de recul minimales applicables.

Que le ratio des cases de stationnement et le nombre maximal de cases prévues pour les zones institutionnelles ne s'appliquent pas à la zone de l'école, ainsi que d'autres modifications requises pour l'usage envisagé.

660

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

665 Nous allons maintenant visionner la présentation vidéo soumise par l'Université de Montréal pour son futur pavillon universitaire.

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

670 Bonjour. Nous vous présentons aujourd'hui le projet de Centre de l'innovation de l'Université de Montréal. Cette courte présentation fera le point sur le développement du Campus Mil, le projet de Centre de l'innovation et deux demandes de modifications règlementaires en lien avec sa réalisation.

675 La ville de Montréal compte modifier le règlement 06-069 en vue de la réalisation d'un projet d'école primaire dans le secteur du Campus Mil. L'Université de Montréal souhaite profiter

de cette modification du règlement pour en revoir deux éléments touchant la construction éventuelle de son Centre de l'innovation. Ceci pour harmoniser les normes d'implantation avec celles en vigueur dans le secteur.

680

Les modifications demandées visent l'augmentation dans la zone PB-35 du coefficient d'occupation du sol maximal et du taux d'implantation maximal. Nous verrons ces deux éléments plus en détail dans un instant.

685

Le règlement d'urbanisme qui permet le développement du Campus Mil permet, à terme, la construction de 300 000 mètres carrés d'espaces institutionnels, 1 300 unités de logement, incluant des logements sociaux et abordables, trois parcs et une place publique.

L'ensemble vise une certification LEED ND pour le développement des quartiers.

690

Depuis 2006, le projet du Campus Mil a fait l'objet de consultations et d'une collaboration étroite avec plusieurs partenaires, notamment avec la ville de Montréal.

695

Des projets de collaboration avec les communautés environnantes ont également été menés. Par exemple, les projets éphémères et la mise sur pied de la Clinique l'Extension, un centre de soutien en pédagogie et en santé.

700

En 2019, le premier bâtiment du campus a accueilli les étudiants et membres du personnel des départements de chimie, physique, géographie et sciences biologiques.

La passerelle qui relie le campus au métro Acadie a également été inaugurée.

705

En 2021, l'Université a annoncé le don d'un terrain pour permettre la construction d'une école primaire. On prévoit le début de la construction d'une seconde phase du campus en 2024.

Le projet de Centre de l'innovation s'inscrit dans la continuité du développement du Campus Mil. Il s'agit d'un pôle d'innovation et de collaboration à la fine pointe de la technologie.

710 La conception du Centre de l'innovation en est à ses premières étapes. C'est pourquoi la présentation qui est faite aujourd'hui est à titre indicatif seulement. Le projet tel que prévu actuellement, comprend une superficie au sol d'environ 7 450 mètres carrés et une superficie de plancher brut de plus de 20 000 mètres carrés.

715 La zone PB-35 est visée par le projet. Elle est située au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et la voie ferrée.

720 Des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires des terrains adjacents pour compléter le site qui accueillerait un nouveau pavillon dans la partie est du campus. Des démarches sont aussi en cours pour céder un lot à un tiers dans une partie du lot où aucune construction n'est envisagée.

Cette transaction foncière aurait pour effet de réduire la superficie du site. Ainsi, le coefficient d'occupation du sol excèderait alors le maximum permis actuellement dans cette zone.

725 D'autre part, le taux d'implantation devrait être revu pour éviter l'augmentation de la hauteur du projet et favoriser son intégration harmonieuse dans le secteur.

Le coefficient d'occupation du sol ou COS, est défini comme étant le rapport entre la superficie de plancher utile autorisée par rapport à la superficie du terrain.

730

La zone PB-35 est l'une de celles qui compte le coefficient d'occupation du sol le plus faible du campus. Il devrait être révisé afin de s'harmoniser à ceux du secteur.

735 Le COS maximal permis dans la zone PB-35 représente la moitié ou moins de ceux
permis ailleurs sur le Campus Mil ou dans le secteur. Il est même inférieur à celui de la zone PB-
36 qui accueille la cour de voirie de l'arrondissement.

740 Sans un ajustement au taux d'implantation maximal permis, le site plus restreint du projet
obligerait à déployer le programme immobilier davantage en hauteur. Dans la zone PB-35, la
limite de hauteur est de six étages et l'université n'entend pas la contester.

745 Il conviendrait d'augmenter de 50 à 65 % le taux d'implantation permis dans la zone PB-
35. Ce faisant, le taux serait similaire à celui permis ailleurs dans le secteur. Un taux
d'implantation maximal de 65 % offrirait d'avantage de souplesse quant à la répartition des
superficies dans le futur bâtiment, au bénéfice de son intégration dans le milieu.

750 La modification règlementaire demandée serait sans effet sur l'implantation du bâtiment,
les hauteurs et l'exigence d'aménager des talus végétalisés de part et d'autre de l'emprise de la
voie ferrée.

755 Finalement, l'adoption de la modification demandée permettra de préserver le potentiel de
développement immobilier prévu pour le site, malgré sa modification.

760 De concevoir un projet immobilier d'envergure et de qualité conformément au plan
directeur du Campus Mil et d'harmoniser les normes d'implantation avec celles en vigueur dans le
secteur et favoriser une intégration réussie du projet dans son environnement.

Merci à tous pour votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

765

Finalement, une dernière présentation vidéo de la ville de Montréal est consacrée au secteur Atlantic, ainsi qu'à la vision de son encadrement par les règlements d'urbanisme de l'arrondissement Outremont.

770

**PRÉSENTATION SUR LES ORIENTATIONS ET STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU
SECTEUR ATLANTIC.**

M. JEAN-FRANÇOIS LUSIGNAN, conseiller en aménagement :

775

Bonjour. Je m'appelle Jean-François Lusignan, conseiller en aménagement pour l'arrondissement d'Outremont. Cette vidéo vise à vous présenter la stratégie règlementaire de l'arrondissement d'Outremont pour la mise en valeur du secteur Atlantic.

780

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le document disponible sur le site Internet de l'OCPM.

785

Le secteur Atlantic est illustré en rouge sur cette photo aérienne de 1947 et est localisé à l'extrémité nord-est de l'arrondissement et du territoire d'application du règlement 06-069, ici illustré par le pointillé en jaune.

790

L'histoire du secteur est étroitement liée à celle de la gare de triage d'Outremont qui est en opération à partir de la fin du 19^e siècle.

Comme le montre cette photo de 1975, des voies ferrées circulent alors dans les différentes ruelles du secteur et desservent les entrepôts et manufactures construits principalement au début du 20^e siècle.

795 Le Canadien Pacifique va délaissier progressivement ses activités sur la gare de triage à partir des années 1950. Dès les années 1960, les propriétés aux abords changent peu à peu de vocation. Plusieurs anciens bâtiments industriels seront démolis ou recyclés pour faire place à des fonctions commerciales.

800 Le redéveloppement de l'ancienne gare de triage par la ville et l'Université de Montréal, a accéléré la transformation du secteur Atlantic en milieu mixte, résidentiel et de bureaux, tel qu'il était prévu au règlement 06-069.

805 L'aménagement de la nouvelle avenue Thérèse-Lavoie-Roux s'étend maintenant entre les avenues McEachran et du Parc, traverse le secteur Atlantic et le reconnecte à Outremont et aux secteurs limitrophes.

Malgré cette évolution, l'histoire industrielle et ferroviaire des lieux reste présente et perceptible encore aujourd'hui, tant dans la trame de rue que dans le cadre bâti du secteur.

810 Le 400 Atlantic que vous voyez actuellement sur la diapositive est un bon exemple. Construit en 1920, il est identifié au plan d'urbanisme comme un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural. Il accueille aujourd'hui des bureaux depuis environ le début des années 2000.

815 A gauche, vous voyez un premier bâtiment de 225 logements qui a accueilli ses premiers résidents cet été. Les premiers résidents du secteur Atlantic et qui est situé sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

A droite, un deuxième bâtiment de 138 logements, lui est actuellement en construction sur la rue Hutchison.

820 Des ateliers d'artiste et une galerie d'art sont aussi présents dans le secteur, implantés dans des espaces en attente de transformation ou de rénovation.

825 Pour la mise en valeur du secteur Atlantic, l'arrondissement souhaite s'appuyer sur trois grands principes ou orientations. Tout d'abord, appuyer l'évolution du secteur en révélant son potentiel et en mettant en valeur les éléments qui font son originalité, telle que l'héritage industriel et ferroviaire.

830 Deuxièmement, favoriser l'encadrement et l'animation des espaces publics aménagés ou réaménagés par la ville, notamment l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

Et finalement, assurer la compatibilité des usages existants et ceux qui seraient projetés.

835 Il faut dire que depuis 2011, l'arrondissement a pu expérimenter l'application du règlement 06-069 sur le secteur Atlantic. Il apparaît aujourd'hui assez clair que ce cadre réglementaire est peu adapté, toutefois, à la réalité du secteur.

Par exemple, les normes élaborées pour le Campus Mil de l'Université de Montréal s'appliquent également au secteur Atlantic, ce qui est assez problématique.

840 Etant donné l'évolution rapide du secteur, la mise en place d'un cadre réglementaire qui serait plus souple et à jour est vraiment requise.

845 Par contre, la rigidité du processus de modification du règlement 06-069 ne répond pas à ce besoin-là. Dans ce contexte, l'arrondissement considère que le maintien du secteur Atlantic, dans le règlement, ne représente aucune plus-value, au contraire, menace son déploiement.

850 Le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement 06-069 aura pour effet, concrètement, de remettre en vigueur l'ensemble des dispositions de la réglementation d'urbanisme d'Outremont, qui sont applicables à ce territoire.

L'arrondissement veut en profiter pour actualiser les normes qui ont été adoptées il y a plus d'une dizaine d'années.

855 Pour y arriver, l'arrondissement prévoit modifier son règlement de zonage, numéro 1177. Son règlement sur les PIIA, les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Son règlement sur les PPCMOI, sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble.

860 Pour le règlement de zonage, l'arrondissement prévoit adopter le contenu de l'actuelle grille C-12 du règlement 06-069, en intégrant certaines modifications afin, entre autres, de permettre des usages commerciaux supplémentaires aux rez-de-chaussée des bâtiments, selon certains critères comme les nuisances qui pourraient être générées.

Permettre les ateliers d'artistes en prévoyant un certain encadrement.

865 Réviser les marges de recul qui s'appliquent actuellement sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, en s'appuyant sur les normes qui sont en vigueur du côté de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, dans sa portion adjacente au secteur Atlantic.

Et finalement, en intégrant les dispositions qui sont pertinentes du règlement 06-069.

870 Le nouveau règlement sur les PIIA qui vient d'entrer en vigueur serait modifié afin d'ajouter une nouvelle unité de paysage relative au secteur Atlantic en incluant une fiche descriptive.

875 Lors d'une demande de permis, les projets de transformation et des nouveaux bâtiments, devront être compatibles avec les caractéristiques de l'unité de paysage.

880 Pour y arriver, l'arrondissement va s'appuyer sur la réflexion qui est déjà amorcée avec la division du patrimoine et la division des projets urbains du service de l'urbanisme et de la mobilité.

Finalement, le secteur Atlantic serait ajouté au territoire d'application du règlement sur les PPCMOI. Les critères d'évaluation spécifiques seraient élaborés en plus des critères d'évaluation généraux, si nécessaire.

885 Au niveau du processus, plus concrètement, donc durant le processus en cours devant l'Office de consultation, l'arrondissement va en profiter pour rédiger les projets de règlement relatifs à l'intégration du secteur Atlantic à sa réglementation.

890 La procédure qui est prévue par la législation provinciale force Outremont à attendre justement la fin de ce processus avant de débiter le processus en arrondissement.

Voici un échéancier des principales étapes du processus d'adoption des règlements, à titre indicatif.

895 Donc tout d'abord, à l'automne 2021, c'est l'élaboration, la rédaction des projets de règlement.

A l'hiver 2022, l'adoption des premiers projets de règlement par le conseil d'arrondissement.

900 Au printemps 2022, la tenue de la consultation publique et l'adoption des second projets de règlement et finalement, à l'été 2022, l'adoption de la version finale des règlements et leur entrée en vigueur.

905 Alors voilà, et pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site de l'OCPM.
Merci.

910

LA PRÉSIDENTE :

915 C'est ce qui met un terme à la soirée d'information virtuelle. La commission remercie la ville de Montréal, l'arrondissement Outremont, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'Université de Montréal pour leur contribution.

920 Les présentations que vous venez de voir, ainsi que la documentation pertinente et tous les renseignements qui vous ont été communiqués ce soir, sont disponibles sur notre site Internet, dont l'adresse apparaît à l'écran.

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au 13 septembre pour nous faire parvenir vos questions, soit sur notre site Internet ou par messagerie vocale. Les coordonnées apparaissent à l'écran.

925 Mes collègues commissaires et moi-même vous donnent rendez-vous le 16 septembre pour la soirée de questions/réponses virtuelle avec les représentants de la ville et de l'arrondissement d'Outremont, du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et de l'Université de Montréal.

930 Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez répondre au questionnaire d'introduction sur la page Internet de la consultation.

935 Afin de rester informés des étapes à venir, nous vous invitons également à vous inscrire à l'infolettre de l'OCPM.

Nous espérons que cette soirée vous a permis d'en apprendre d'avantage sur cette consultation publique et que vous serez nombreux à y participer.

940 Au nom de la commission, je vous remercie de votre écoute. Pour toutes informations
additionnelles, je vous invite à appeler Gilles Vézina, chargé de documentation, au numéro de
téléphone suivant : 514-872-8510.

Bonne soirée et au revoir.

945 **AJOURNEMENT**

950

955

960

965

970

975

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

980

Cindy Lavertu

Cindy Lavertu, s.o.